C.R.I.C. N° 127 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission chargée de questions européennes

Jeudi 17 février 2022

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Auditions.....1

Rapport annuel de la Cour des comptes européenne concernant l'exercice fiscal 2020.....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Bierin.....1

Audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne

Intervenants : M. le Président, Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne.....1

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Sahli, Mme Ryckmans, MM. Antoine, Dupont, Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne.....4

Confiance au président et au rapporteur.....10

Rapport spécial de la Cour des comptes européenne concernant le déploiement des réseaux 5G.....11

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Bierin.....11

Audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne

Intervenants : M. le Président, Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne.....11

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Sahli, Mme Ryckmans, M. Evrard, Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne.....13

Confiance au président et au rapporteur.....16

Organisation des travaux.....16

Liste des intervenants.....17

Abréviations courantes.....18

COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidence de M. Marcourt, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Puis-je vous demander d'activer votre poste de vote ? Pour rappel, l'activation du poste de vote est nécessaire afin que votre présence soit prise en compte, sur pied de l'article 39.2 du règlement. En outre, cela vous permettra d'ouvrir votre micro.

AUDITIONS

RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE CONCERNANT L'EXERCICE FISCAL 2020

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le rapport annuel de la Cour des comptes européenne concernant l'exercice fiscal 2020.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je propose M. Sahli comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne

M. le Président. – Il me revient de remercier Mme Turtelboom d'être venue jusqu'à nous. Elle m'en avait fait l'offre, et je l'ai donc saisie.

La parole est à Mme Turtelboom.

Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne. – Mesdames et Messieurs les Membres de la commission, je voudrais vous remercier de m'avoir invitée à présenter les activités de la Cour des comptes européenne.

Je commence, comme vous l'avez dit, avec la présentation de notre rapport annuel pour l'exercice 2020. Ensuite, on pourra faire les questions et, si l'on a le temps, je suis aussi ouverte à présenter le rapport concernant le déploiement des réseaux 5G.

Permettez-moi tout d'abord de vous expliquer brièvement le fonctionnement de la Cour des comptes européenne.

Comme vous le voyez sur la diapositive, les rôles et les tâches de la Cour des comptes européenne sont fixés dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. En tant qu'auditeur indépendant de l'Union européenne, la Cour émet une opinion sur les comptes de l'Union européenne, rend des avis sur les projets d'actes législatifs ayant une incidence financière.

On vérifie aussi que le budget de l'Union européenne est utilisé conformément aux lois et règlements applicables. On fait aussi rapport sur la question de savoir si les fonds de l'Union européenne ont été dépensés avec parcimonie, efficience et efficacité.

Si l'on compare la Cour des comptes européenne à la Cour des comptes belge, on constate un certain nombre de différences et de similitudes. Par exemple, le Parlement européen dispose d'une Commission du contrôle budgétaire. Dans le Parlement fédéral et notre Parlement, on a seulement un contrôle du budget, mais pas une Commission du contrôle budgétaire.

Il y a aussi le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui requiert l'obtention d'un avis de la Cour des comptes lorsque la Commission européenne souhaite prendre une décision ayant une incidence sur le budget de l'Union européenne. Tous nos rapports sont aussi présentés au Parlement européen.

Nous ne publions pas seulement nos rapports annuels sur le budget de l'Union européenne, mais aussi d'autres rapports comme des rapports spéciaux. Un exemple est le rapport sur la sécurité des réseaux 5G que je vous présenterai aujourd'hui. On a aussi des rapports annuels spécifiques. Cela concerne par exemple les rapports annuels d'Europol, d'Eurojust et de Frontex.

Nous publions aussi de temps en temps des avis. Par exemple, en 2018, nous avons publié un avis sur l'État de droit dans certains États membres. C'est dans l'actualité après une décision de la Cour de justice européenne. Nous avons également publié plusieurs avis au sujet du covid-19.

On produit aussi des documents d'analyse. Un exemple est notre analyse sur la réponse de l'Union européenne à la stratégie d'investissement étatique de la Chine que j'ai présenté ici l'année passée.

Je voudrais commencer avec notre rapport annuel 2020.

Avant d'exposer les principales conclusions de notre rapport, je souhaiterais brièvement présenter quelques informations et chiffres clés concernant la Belgique dans l'Union européenne.

Premièrement, les recettes totales du budget de l'Union européenne en 2020 se sont élevées à 174 milliards d'euros, dont 6,5 milliards d'euros apportés par la Belgique. L'essentiel de ce montant provient d'une contribution basée sur le revenu national brut. En 2020, cette contribution s'élevait à 3,8 milliards d'euros. C'est presque 50 % du 6,5 milliards d'euros.

Les autres sources principales de notre contribution globale sont les contributions douanières, soit 1,9 milliard d'euros. C'est surtout par rapport au port d'Anvers et le port de Zeebruges. On a aussi les contributions basées sur la TVA, soit 184 millions d'euros.

Le budget total des dépenses de l'Union européenne pour 2020 représentait presque 1 % du revenu national brut de l'Union européenne. Cela veut dire que le budget de l'Europe peut donner l'image que c'est un budget énorme, mais si on le compare avec les budgets nationaux le budget est en réalité plutôt petit.

La Belgique reste un bénéficiaire net des fonds de l'Union européenne. C'est important pour notre pays, principalement en raison du fait que l'administration est basée à Bruxelles.

Concernant le rapport annuel, notre rapport annuel est le produit principal. On prend presque la moitié de nos ressources pour ce rapport. Il marque le début du cycle de décharge pour l'exercice 2020, par lequel le Parlement européen valide la gestion du budget par la Commission. J'insiste sur ce point, car il s'agit d'une des différences entre la Cour des comptes européenne et la Cour des comptes belge.

Concernant les dépenses, on a contrôlé les dépenses en 2020. Cela veut dire que les ressources naturelles représentaient la plus grande partie des fonds contrôlés. Ce sont les fonds que l'on a contrôlés, mais on ne contrôle pas tout le budget. On espère toujours le faire, mais on doit travailler avec des échantillons. Les dépenses de cohésion comptaient 32 % et celles concernant la compétitivité 11 %.

Quelles sont les erreurs ? On travaille toujours avec les erreurs. Elles concernaient surtout les domaines des dépenses à haut risque, c'est normal.

Comme pour les exercices précédents, la Cour des comptes émet un avis favorable sur la fiabilité des comptes 2020 de l'Union européenne. Nous estimons que ces comptes présentent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2020.

Nous émettons également une opinion favorable sur les recettes de l'Union européenne qui sont selon nous exemptes d'erreurs significatives. Toutefois, comme lors de l'exercice précédent, nous formulons une opinion défavorable sur la régularité des dépenses. Comment en arrivons-nous là ? Pour répondre à cette question, nous devons déterminer si le niveau d'erreur que nous relevons est significatif ou non. Nous avons constaté qu'il y a trop d'erreurs dans les dépenses de l'Union européenne, de sorte que notre seuil de signification de 2 % est dépassé. Ce seuil de 2 % est notre référence. Cela signifie que, si nous constatons un taux d'erreur supérieur à 2 % dans les dépenses que nous avons contrôlées, notre opinion sur la légalité et la régularité ne sera pas favorable, mais s'entendra avec réserve ou défavorable selon que les erreurs sont généralisées ou non.

Comme vous pouvez le voir sur cette diapositive, ce n'est pas toujours très clair, mais je pense que tout le monde a reçu le PowerPoint. Notre niveau d'erreur estimatif se situe entre 1,8 % et 3,6 %. Le point médian de cette fourchette, en d'autres termes le niveau le plus probable, s'établit à 2,7 %. Cependant, ce n'est pas le cas de toutes les parties du budget de l'Union européenne. Les risques et les erreurs significatifs que nous avons relevés sont plus élevés dans certains domaines que dans d'autres. Les erreurs concernaient surtout les domaines de dépenses à haut risque qui représentaient 59 % des dépenses contrôlées. Il s'agit principalement des domaines dans lesquels l'Union européenne rembourse les coûts et qui sont régis par des règles complexes. Citons par exemple les projets de recherche ; nous estimons le niveau d'erreur pour ce type de dépense dans les projets de recherche à 4 %. Ce sont les projets et coûts non négligeables, les infractions aux règles du marché intérieur et l'absence de pièces justificatives essentielles qui ont contribué le plus à notre niveau d'erreur estimatif.

Je dois aussi vous dire quelque chose : un taux d'erreur ne veut pas dire que cela concerne un cas de fraude. En notre qualité d'auditeur externe de l'Union européenne, nous ne sommes pas mandatés pour enquêter sur les cas de fraude présumés portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne. Nous communiquons dans les cas de fraude présumés que nous détections lors de nos travaux d'audit à l'OLAF.

En 2020, nous lui avons communiqué six cas de fraude présumés contre neuf en 2019, ce qui l'a amené à ouvrir six enquêtes.

Dans la diapositive suivante, vous pouvez voir les engagements restant à liquider. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela correspond au montant des crédits engagés, mais non encore payés. Ce reste à liquider continue à augmenter. L'augmentation a toutefois été moins marquée que les années précédentes, en partie grâce aux crédits de paiements supplémentaires rendus utilisables pour lutter contre la pandémie de covid-19. Vous le voyez sur la diapositive, les montants engagés en faveur des États membres sur le budget de l'Union européenne, mais non encore payés, c'est plus de 300 milliards d'euros à la fin de 2020. C'est l'équivalent de près de deux budgets annuels ou, pour l'exprimer autrement, d'un quart du budget total de l'actuel cadre financier pluriannuel. Les deux principales raisons soutenant le niveau toujours plus élevé du RAL sont, d'une part, le fait que les engagements sont systématiquement supérieurs aux paiements et, d'autre part, le fait que la mise en œuvre des fonds structurels et d'investissements européens au fonds ESI est généralement lente. Je développerai ce point à la diapositive suivante.

Ce que vous pouvez voir ici est assez remarquable, pas seulement pour notre pays, mais en particulier pour celui-ci. On voit que le taux d'absorption des financements relevant des fonds ESI est, en fait, très faible. Cela veut dire qu'il va falloir faire beaucoup mieux pour que la relance ait un impact sur l'économie de l'Union européenne.

Que veut dire le taux d'absorption ? C'est en fait le montant du budget donné, par exemple, à la Belgique ou aux États membres qui a été vraiment absorbé dans l'économie. C'est bien évidemment très important parce que, si l'on donne de l'argent, mais que l'argent n'est pas absorbé, en fait, cela ne sert à rien.

Que peut-on voir ici ? Comme l'illustre le graphique de gauche, le taux d'absorption de la Belgique en ce qui concerne les fonds ESI, qui sont les fonds les plus importants, a augmenté de 11 % en 2020 pour se situer à présent à 51 %. Cela veut dire que presque la moitié de l'argent qui a été donné n'a pas été absorbé jusqu'à maintenant. Ou jusqu'à la fin de 2020 à maintenant, on a un taux de 53 %. Cela s'est élevé un peu, mais pas beaucoup. La question est bien : au plus vite les fonds sont absorbés, le mieux c'est pour l'économie.

Que voit-on ici pour la Belgique ? Cette année, la moyenne pour l'Union européenne s'établit à 55 %. La Belgique se situe à 51 %. Ce qui veut dire que notre pays recule de deux places par rapport à l'année précédente. En comparaison, la Finlande est à près de 80 %. Il y a des pays qui sont plus mauvais, mais il y a aussi de bons exemples en Europe.

Certes, une progression de 11 % de notre taux d'absorption peut sembler impressionnante, qui plus est en période de pandémie et dans des circonstances exceptionnelles que nous avons connues et connaissons encore. Si nous comparons la Belgique aux autres États membres, seule Chypre a fait moins bien avec une progression de 9 %, mais on peut aussi voir que, en Lituanie, ils ont augmenté avec 22 %.

Cette analyse ne concerne que le cadre pluriannuel précédent. Entre-temps, les fonds de la Facilité pour la reprise et la résilience ont été débloqués et le nouveau cadre pluriannuel va également injecter de nouveaux fonds dans l'Union européenne.

Qu'est-ce que cela veut dire à l'heure actuelle pour la Belgique ? Premièrement, il reste un montant inutilisé de 1,37 milliard d'euros provenant du cadre pluriannuel précédent. Cet argent reste disponible jusqu'à la fin 2023. Ce n'est pas foutu, mais on doit quand même faire quelque chose.

Deuxièmement, on a la Facilité pour la reprise et la résilience de l'Union européenne. La Belgique recevra 5,92 milliards d'euros. Ce montant total doit être dépensé d'ici 2026.

On a le cadre pluriannuel de 2021 à 2027. Au cours de cette période, on va aussi recevoir une enveloppe de 2,69 milliards d'euros.

Cela veut dire qu'il y a quand même des sommes considérables. Si l'on prend le 1,3 milliard d'euros, les 5,9 milliards d'euros et le 2,7 milliards d'euros, ce sont des sommes considérables qui resteront ou deviendront disponibles. C'est de l'argent destiné aux investissements dans les infrastructures et à d'autres politiques couvertes par le Plan national pour la reprise et la résilience et par le cadre pluriannuel.

Globalement, le montant des dépenses qui sera injecté dans l'économie au cours des six prochaines années sera près de deux fois plus élevé que lors de la période précédente. Néanmoins cela veut aussi dire que la Belgique doit accélérer l'absorption des fonds. C'est important non seulement pour respecter le principe de gestion budgétaire, mais aussi dans une perspective économique.

J'ai maintenant quelques diapositives qui sont un peu plus typiques pour la Belgique, avec quelques exemples de la Belgique. À ce propos, la Belgique figure parmi les États membres pour lesquels nous n'avons constaté aucune erreur quantifiable concernant la sous-rubrique « cohésion économique, sociale et territoriale ». C'est normalement une rubrique où il y a de temps en temps des erreurs, mais pas dans notre pays. C'est un bon exemple.

Deuxièmement, la Belgique utilise des techniques de suivi innovantes en agriculture. L'un des domaines dans lesquels la Belgique a été citée en exemple a trait aux

techniques utilisées pour les contrôles de suivi en agriculture. La Belgique a opté pour une approche fondée sur des processus automatisés pour le suivi régulier de l'activité agricole. Elle permet d'avertir les agriculteurs d'un éventuel non-respect des règles de financements, ce qui leur offre davantage de possibilités de corriger la déclaration avant qu'elle soit clôturée. C'est un bon exemple, parce qu'il y a de temps en temps des erreurs, qui viennent de quelque chose de purement administratif : quelqu'un a oublié de déposer une pièce justificative ou a oublié une *deadline*. Avec cette méthodologie, on donne la possibilité, en Belgique, de rectifier avant que cela devienne une vraie erreur.

Ensuite, on a toujours beaucoup de points ouverts au niveau des douanes en Belgique. C'est principalement à cause du fait que l'on a le port d'Anvers et le port de Zeebruges. Au Royaume-Uni, avec le Brexit, cela va changer, parce qu'ils ont aussi beaucoup de ports. Il y a aussi les Pays-Bas, la Grèce et la Belgique. C'est le port de Rotterdam, le port du Pirée et le port d'Anvers. À cause de cela, on a quelques points toujours ouverts avec la Commission. La Belgique a eu un rôle primordial à jouer dans la perception des ressources propres, traditionnelles, et des droits de douane. Cependant, il y a toujours des problèmes liés à des vérifications visant à déterminer si les droits de douane sont correctement perçus ou non.

Monsieur le Président, voici en 20 minutes toute la présentation et les éléments principaux pour la Belgique concernant notre rapport annuel. Je suis ouverte à toutes les questions et j'espère avoir la possibilité d'y répondre immédiatement. Autrement, je les transférerai par mail.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Veuillez excuser mon retard, j'étais dans l'autre salle de commission parce que je n'avais pas bien lu les écrans.

Je vous remercie, Madame Turtelboom, pour votre exposé. J'avais une question assez simple. Vous l'avez rappelé dans votre exposé : les moyens qui vont être mis à disposition des différents États sont colossaux, deux fois plus élevés que précédemment. Vous avez rappelé très justement qu'il était nécessaire d'irriguer rapidement l'économie avec ces nouveaux moyens, de manière à accélérer la reprise.

Or, on constate aujourd'hui que, si le calendrier est extrêmement serré – 2026, c'est presque demain quand on connaît les procédures administratives, le temps de lancer les programmes et de définir les initiatives –, on est face aujourd'hui, singulièrement en Belgique, mais aussi dans d'autres régions d'Europe, à une pénurie de main-d'œuvre extrêmement importante, qui est corrélée à une pénurie de matériau tout aussi importante.

Or, un des axes majeurs de ce Plan de relance européen est d'assurer la transition écologique, environnementale. À ce niveau-là, ce sont les économies d'énergie qui sont prioritaires – l'isolation des bâtiments, la transformation des bâtiments, et cetera –, donc on peut craindre, face à cette pénurie de main-d'œuvre et la situation en termes de matériaux, que la *deadline* de 2026 soit très difficile à atteindre, avec le risque de perdre des budgets en la matière, puisque ces budgets s'ajoutent à tous les financements classiques, à tous les budgets classiques des États et des régions.

Pensez-vous que l'Europe a une possibilité d'octroyer des délais complémentaires ?

Considère-t-on que, une fois que les programmes seront engagés, on va être tributaires des entreprises ? Pourront-elles bénéficier de dérogations pour soit terminer les chantiers ou ne pas se retrouver en 2026 au pied du mur, avec des chantiers entamés, ce qui créerait des problèmes administratifs colossaux ?

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Madame Turtelboom, je vous remercie pour votre exposé.

Tout à l'heure, vous avez précisé qu'il y avait six cas de fraude présumée. Je me permettais juste de demander si l'on pouvait en savoir un peu plus sur ces cas de fraude présumée. Quels sont les pays concernés et de quels montants parle-t-on ?

Vous avez fait le point sur le taux d'absorption des budgets, notamment par rapport à la Belgique. Vous avez indiqué qu'il faut en faire davantage parce que ce qui est fait n'est pas suffisant. Est-il possible de faire un focus sur le taux d'absorption des budgets et des fonds structurels de la programmation 2014-2020 ? Quid des États membres qui n'ont pas utilisé l'ensemble de leur budget ?

Pour conclure, les auditeurs de la Cour des comptes ont constaté qu'au 31 décembre 2020 les comptes de l'Union faisaient apparaître une somme de 47,5 milliards d'euros dus par le Royaume-Uni au titre des obligations réciproques définies dans l'accord du retrait. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Madame Turtelboom, je vous remercie beaucoup pour votre présentation.

J'avais la même question que mon collègue, M. Evrard, sur les possibilités éventuelles d'allègement de ces contraintes de temps.

J'ai également une question plus large sur la possibilité qu'a la Cour des comptes de suivre et de faire

de l'évaluation sur l'impact réel de ces fonds et de ces investissements dans la mise en place d'une réelle économie de la transition, parce que faire fonctionner l'économie. Comme vous disiez l'importance que la Belgique accélère l'absorption des fonds, c'est une chose, il faut aussi que l'impact, notamment en matière de réduction des inégalités sociales ou de réduction des inégalités entre territoires, devienne une réalité pour que l'on ait un objet qui ne soit pas à seulement celui de l'absorption financière, mais ait aussi un impact social et de transition écologique sur le terrain.

Vous avez évoqué la Belgique comme bon élève en matière de Politique agricole commune, d'impact et de gestion des budgets agricoles. On sait l'importance que ce budget a de manière générale pour l'Union, mais également en Belgique. Nous sommes en train de finaliser le Plan stratégique de la Politique agricole commune pour la Wallonie et donc aussi pour la Belgique.

Ce que vous dites de cette capacité, de ces techniques de suivi originales, quand on est sur le terrain et quand les agriculteurs s'expriment, ils mettent au contraire très souvent en question le travail de la Commission. Ils estiment que, pour ce qui était l'organisme payeur de Wallonie, l'OPW, qui est devenu un organisme à gestion autonome, le caractère est très tatillon, voire plus tatillon que dans d'autres États. Je voulais savoir si la Cour des comptes s'était déjà penchée sur cette question. Le fait de montrer la Wallonie ou la Belgique comme bon élève est-il créé par une application correcte des règles de l'Union ou la Belgique va-t-elle au-delà, ou la Wallonie en particulier, et qu'à ce moment-là il y a d'une certaine manière des distorsions de concurrence qui nous sont parfois évoquées par les organismes syndicaux agricoles ?

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je voudrais tout d'abord remercier notre invitée de s'être déplacée pour nous rencontrer à nouveau. J'ai quelques questions à lui poser, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président.

Par rapport au budget qui représente un peu plus que 1 %, 1,1 % du PIB au niveau européen, c'est à la fois peu et beaucoup par rapport aux compléments que cela peut constituer pour l'action de l'Union européenne et pour les pays nationaux.

Je lisais qu'il y avait eu, dans le chef des auditeurs, un constat d'irrégularité de 2,7 % des dépenses examinées et des erreurs matérielles portant sur 4 % de dépenses considérées comme des « dépenses à haut risque ». À partir de quels critères définissez-vous une dépense à haut risque, pour que nous puissions apprécier la gravité ? Quelque 4,7 sur les 173,3 milliards, c'est relatif. Ce serait utile de pouvoir le vérifier.

Deuxième question, notre invitée a relevé que notre pays était un contributeur net. Dès lors se pose la question de l'évolution des contributions. Depuis le départ de la Grande-Bretagne, consécutif au Brexit notamment, un certain nombre de pays considèrent qu'aujourd'hui la France, par exemple, contribue trop largement au financement de l'Union européenne. Du reste, un certain nombre de candidats à la présidence française ont émis l'idée d'une réduction de la contribution française. Qu'est-ce que cela aura comme conséquences ? Y a-t-il d'autres pays aujourd'hui qui, peu ou prou, souhaitent une révision du calcul des contributions nationales ? Dès lors que nous en sommes bénéficiaires, nous pourrions en être les victimes.

À revers, si cette demande était acceptée, pouvez-vous nous indiquer l'ordre de grandeur aujourd'hui des prétentions où chacun, selon la formule de Mme Thatcher, veut retrouver l'argent qu'il a mis au niveau de l'Union européenne, loin d'une réelle solidarité, mais nous en sommes bien là ?

Ma troisième question a trait au plan Next Generation de l'Union européenne, du Plan de relance et de résilience. Nous savons que, pour notre pays, sur les 750 milliards d'euros, il y a une opportunité de 5,9 milliards, mais j'étendrai surtout sur la partie wallonne qui est de 1,5 milliard d'euros, avec les 319 projets qui l'accompagnent.

Premièrement, nous savons que cette enveloppe n'est assurée qu'à 70 % et que 30 % renvoient à une évolution des critères qui renvoient à l'évolution du PIB en 2021. Or, grâce aux performances de la Belgique, singulièrement – comme vous avez été membre du Gouvernement, vous pourrez nous en parler peut-être encore mieux –, surtout du fait des performances de la Flandre qui ont tiré probablement vers le haut le résultat de la Belgique, si l'on fait une photographie en 2021, le risque pour notre Gouvernement est de perdre 350 millions d'euros. Ce qui est très important pour le 1,5 milliard d'euros tel que nous pensions l'obtenir. Soit on revoit les projets à la baisse, soit on emprunte pour compenser, soit il y a une solidarité au sein de la Belgique. Au niveau européen, avez-vous prévu les modalités d'une révision entre les différentes composantes d'une entité fédérale ? Existe-t-il des règles ou est-ce laissé finalement à la seule appréciation du pays ? Y a-t-il une éventuelle solidarité complémentaire européenne ?

Je veux m'en expliquer. En 2020, nous étions, nous, Belgique, dans les perspectives de croissance de l'Union européenne, en dixième place. En 2021, nous sommes restés dans une bonne position, je viens de le rappeler. Je viens de lire les prévisions de l'Union européenne en croissance pour 2022, la Belgique est dernière, avec 2,7 %.

Dès lors que le Plan européen de relance et de résilience court jusqu'en 2026, je vous pose la question : est-il normal que nous soyons doublement pénalisés ? Nous le sommes parce que c'est en rapport à des chiffres de croissance dépassés par rapport à celui de 2022 et, dans le mécanisme actuel, je n'imagine pas un seul instant, avec le président Marcourt – nous avons siégé dans des gouvernements, on sait toute la difficulté lorsqu'il y a la Belgique, la Flandre, la Wallonie et Bruxelles –, nous savons qu'il y a peu de facilités de transferts de solidarité. Je ne dois pas faire de dessin.

Dès lors, l'Union européenne a-t-elle prévu quelque chose sur ce terrain, dès lors qu'il y aurait une chute importante pour une entité fédérée en la matière ?

Une autre question sur le plan européen : on a beaucoup parlé des subventions – c'était une première dans le chef de l'Union européenne, je veux le saluer –, on parle beaucoup moins des prêts qui accompagnaient ce plan européen. Je voulais savoir si la Cour des comptes avait déjà relevé des consommations d'utilisation de prêts, singulièrement pour la Belgique et pour la Wallonie. Rappelez-vous, il y avait 390 et 360, il y avait deux volets, et je n'ai pas trouvé de traces d'une sollicitation belge – en tout cas wallonne – d'une formule de prêt, mais comme vous en surveillez l'exécution, peut-être pourrez-vous nous en dire davantage.

Ensuite, je rejoins l'intervention de mon collègue, M. Evrard, sur l'échéance, le couperet de 2026. Je vais donner un exemple qui ne relève pas directement de la Région wallonne, mais je profite de votre présence : pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a un grand plan de bâtiments scolaires. La construction de bâtiments scolaires, comme d'autres bâtiments, peut souffrir de contestations de permis, de faillites d'entreprises, de retards, de dépassements dus au coût des matériaux qui explosent. Que se passe-t-il si un opérateur, en 2026, n'a réalisé qu'une partie des travaux, et qu'il a 40 % des factures, mais pas 60 % ? Ma question est très simple.

M. le Président. – Vous pourriez prendre le tram de Liège. Nous resterions dans nos compétences.

M. Antoine (cdH). – J'allais le prendre parce que l'exemple est encore plus évocateur. Il y a tellement de retard, déjà sur la première ligne. Je rappelle que, avec Jean-Claude Marcourt, nous avions lancé la première ligne en 2009.

M. le Président. – Je rappelle à Mme Turtelboom que l'idée du tram de Liège vient de la réponse à la crise financière de 2008 et que l'on espère l'inaugurer en 2024, ce qui est une réponse urgente au démarrage. Excusez-moi d'être intervenu dans le débat.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Nous étions dans le même Gouvernement et, en 2009, on espérait que l'on allait pouvoir réaliser ces 11 ou 12 kilomètres très rapidement. Depuis lors, nous ne cessons de reporter les inaugurations, pour différentes raisons sur lesquelles je ne vais pas m'étendre. C'était le deuxième exemple. Je voulais prendre un exemple communautaire et un exemple régional, parce que nous avons la double casquette, alors que nos amis flamands ont la chance de se retrouver dans un même et unique hémicycle.

L'exemple du tram de Liège, allons-nous être capables de réaliser en quatre ans ce que nous avons mis 15 ans pour la première ligne ? Il est vrai que, dans le premier cas, c'était un PPP et qu'ici nous allons travailler avec des subventions. Nous savons cependant que ce type d'infrastructure pose toute une série de problèmes de permis, de contestation de riverains, d'inscriptions dans la trame urbaine. J'ajoute qu'avec l'évolution des coûts énergétiques, des prix des matériaux, du personnel, l'enveloppe telle que nous l'avions imaginée pour la deuxième ligne risque d'être explosée.

C'était le deuxième exemple. Ce n'est plus le respect des délais, c'est le respect des budgets. L'Union européenne dit : « Non, c'est une enveloppe fermée, désolée. Nous, Cour européenne, vérifions cette enveloppe ». Vous me direz qu'une autre commission pourrait défaire ce que celle-ci vient de décider, je reconnais que je vous emmène sur des terrains de projection, mais pour des décideurs d'aujourd'hui, ce n'est pas inutile de le savoir.

J'en viens alors à la question de l'évaluation. La Cour européenne, comme la Cour des comptes dans notre pays, vérifie les engagements, les imputations, la manière avec laquelle cet argent a été dépensé, s'il y a une correction par rapport aux différentes lois et décrets. Tout cela est classique. Cependant, à plusieurs reprises, lorsque j'occupais le siège du président Marcourt, j'avais souhaité, auprès de Philippe Roland, que la Cour des comptes belge s'engage dans une évaluation qualitative et pas simplement des chiffres.

Je vais donner un exemple : nous sommes tous engagés dans une réduction des émissions de CO_2. Forte de vos 800 ou 900 personnes, tout compris, la Cour européenne serait-elle capable, moyennant peut-être des renforts, d'émettre une évaluation certifiée « qualitative » ? L'argent sert un objectif. Premier contrôle : l'argent a-t-il été bien utilisé ? Deuxième contrôle : l'objectif est-il atteint ou pas ? C'est une question fondamentale. Philippe Roland nous a toujours répondu : « Je n'ai pas les moyens de faire cela. À moins de revoir de manière considérable la dotation de la Cour des comptes de Belgique, je suis incapable de mener à bien ce travail ». Peut-être me fournirez-vous la même réponse, mais je serais très heureux de vous entendre.

La dernière question, puisque vous avez aussi été ministre du Budget comme moi. Nous avons des inquiétudes sur l'évolution du Pacte de stabilité et de croissance.

Depuis le lundi 17 janvier, les ministres des Finances ont entrepris un travail de révision. On sait qu'il y a trois écoles :

- certains veulent revoir le pacte. Cela me paraît difficile parce qu'il y aurait une révision de traité. Cela me paraît donc particulièrement hasardeux ;
- d'autres veulent revenir à une application beaucoup plus stricte eu égard à la situation différenciée contrastée de certains pays qui sont dans l'orthodoxie budgétaire et d'autres qui ne le sont pas du tout ;
- enfin, la troisième voie est celle de dérogation, un peu comme l'Union l'a permise pour des dépenses de sécurité. Peut-être pourrait-on le voir aussi pour des dépenses énergétiques avec tout le débat : « Dans les énergies renouvelables compatibles avec les émissions de CO_2 le nucléaire s'y retrouve-t-il ou pas ? » C'est un débat particulièrement important.

Ma question est la suivante : dès lors que votre président s'appelle Pierre Moscovici et qu'il sort de charge comme commissaire, il avait laissé une forme de testament avant de céder la place à Gentiloni en disant : « Aujourd'hui, il faut que les États membres se désendettent et très rapidement pour celles et ceux qui sont extraordinairement exposés ».

J'ai d'ailleurs retrouvé son testament dans une interview. Il citait la France, l'Italie, la Belgique et l'Espagne. Ce sont quatre pays surendettés qu'il invitait de manière très ferme à se désendetter. Il ajoutait : « avant la remontée des taux d'intérêt ». Or, nous sommes dans la remontée des taux d'intérêt puisque, sur ces quelques dernières semaines, on vient de prendre 50 points de base et ce n'est pas fini. Du reste, l'actuel ministre du Budget n'a pas dit le contraire à l'une de mes questions ce lundi.

Quelle est l'appréciation ou la recommandation – si elle existe – de la Cour européenne, vous qui regardez un peu la soutenabilité des finances publiques ? À ce propos, avez-vous eu des contacts avec Eurostat ? J'avoue que j'en perds un peu mon latin. Aujourd'hui, on a une commission qui favorise la dépense pour permettre la relance…

M. le Président. – Je ne vais pas vous interdire de continuer, mais nous examinons le rapport 2020 de la Cour des comptes.

M. Antoine (cdH). – Oui.

M. le Président. – Je sais que Mme Turtelboom fera le maximum pour vous répondre, mais considérons bien que j'ai demandé, avant cette réunion, que nous indiquions à Mme Turtelboom les sujets sur lesquels elle serait susceptible de devoir répondre. Je n'ai rien eu de plus que les deux thèmes que j'ai introduit tout à l'heure.

Tout ce que vous dites est d'un intérêt majeur, mais reconnaissez que vous mettez en difficulté la membre de la Cour des comptes européenne en venant avec des sujets pour lesquels nous ne l'avons pas avertie préalablement qu'elle pourrait être interrogée.

C'est tout ce que je vous dis.

Je dirai à Mme Turtelboom, lorsque vous aurez terminé, qu'elle répond à ce qu'elle a envie de répondre ou ce à quoi elle peut répondre et en ne lui demandant pas de justifier de l'un et de l'autre.

Je crois quand même que, par amabilité et par respect pour la personne qui accepte de venir devant nous, nous ne mettons pas les personnes en difficulté. Je voulais simplement vous le dire et je vous rends la parole pour terminer.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je crois que vous connaissez mal ma courtoisie, c'est dommage. En effet, Mme Turtelboom a indiqué que, pour les questions auxquelles elle ne pourrait pas répondre, elle le ferait par écrit.

M. le Président. – Je voulais simplement dire que nous aurions pu la prévenir d'un certain nombre de thèmes pour lesquels vous êtes intarissable. Je trouve que venir avec des thèmes dont nous aurions pu parler antérieurement, l'avertir et simplement lui répondre : « Mais vous pouvez nous répondre par écrit », n'est pas le plus courtois, puisque vous avez utilisé le terme, entre nous. Voilà. Je tiens à le dire très simplement.

M. Antoine (cdH). – De la même manière, Monsieur le Président, nous venons seulement de recevoir la présentation. Ce n'est pas du tout un reproche. Si nous avions…

M. le Président. – N'inversez pas les rôles. Sincèrement, j'apprécierais très mal. La présentation est sur le rapport de la Cour des comptes 2020, ce qui était l'objet de la présentation. Alors, vous en êtes sorti très largement.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, libre à vous de jouer ici les professeurs. C'est peut-être votre rôle. Ce n'est pas comme cela que je le considère, mais peu importe. Je veux rester courtois, Madame, et je comprendrais parfaitement que vous ne puissiez pas répondre à certaines questions qui sont pourtant d'un intérêt fondamental pour l'Union européenne, pour notre pays et pour la Région.

M. le Président. – Vous me traitez de professeur, et je vais l'être. Vous m'auriez écrit en disant que vous

souhaitiez aborder tous ces thèmes, je l'aurais dit à Mme Turtelboom et les choses auraient été plus claires.

M. Antoine (cdH). – Madame, je pense que toutes les questions que je vous adresse témoignent de l'extrême importance que j'accorde à votre présence parmi nous, qui est pour moi un évènement. Profitant de cet évènement, je ne peux pas cacher un certain nombre de questions qui sont des considérations que je porte depuis des années et que je maintiens. Le parlementaire a encore cette petite prérogative – petite, très petite – de pouvoir s'exprimer selon les conditions que l'on vient d'entendre.

J'en termine, rassurez-vous.

Les relations par rapport à Eurostat. Là, que ce soit en 2020 ou d'autres années, c'est structurel. Nous avons, un peu comme en Belgique, une Cour qui émet un certain nombre de recommandations, mais nous savons que les soldes sont dressés par l'Institut des comptes nationaux. Il en va de même au niveau européen.

J'ai toujours considéré qu'il y avait là une duplicité de fonction que j'ai du mal à comprendre. L'ICN est un office statistique alors que, selon moi, c'est davantage la Cour des comptes, qu'elle soit européenne ou nationale, qui devrait établir les soldes. Du reste, dans chaque rapport que nous recevons de la Cour des comptes, en tout cas en ce qui concerne le Fédéral, la Fédération ou la Région, la Cour émet une approche de chiffre sur le solde en indiquant que, toutefois, ce n'est pas son rôle.

C'était aussi une question que je voulais poser dans l'évolution des règles. Pierre Moscovici disait : « Il faut que, d'ici 2025, la Cour des comptes européenne ait davantage de règles moins complexes et plus efficaces ». C'était un de ses premiers discours. Je ne peux qu'y adhérer.

Dès lors, à un moment donné, dans la répartition des rôles au niveau européen, ne devrions-nous pas avoir un seul opérateur d'évaluation de fixation des soldes, plutôt que d'avoir une approche statistique parfois très aveugle en la matière ?

Bien sûr, nous espérons toujours que l'ICN fasse une distinction entre des dépenses qui sont prometteuses, que ce soit pour l'environnement ou pour l'économie, davantage que de faire un calcul d'épicier – avec tout le respect que je leur dois, bien sûr – entre dépenses, recettes et emprunts.

Désolé d'avoir été plus long, mais une présence aussi exceptionnelle que la vôtre mérite, me semble-t-il – c'est ce que modestement j'ai tenté de faire –, de s'investir par rapport à votre présence et au rôle qui est le vôtre à l'échelle de l'Union européenne. J'espère que vous l'aurez compris sans m'en tenir rigueur.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – J'essaierai de faire plus court que M. Antoine – ce qui ne devrait pas être compliqué – et rester uniquement dans le rapport fiscal.

Premièrement, c'est depuis ces deux années consécutives que les auditeurs remettent une opinion défavorable sur les dépenses, il y a toujours trop d'irrégularités. En soi, cela nous interpelle, puisqu'on parle toujours d'argent public.

Selon vous, que doivent faire la Commission européenne ou les États membres pour éviter ce genre d'irrégularité ? D'ailleurs, y a-t-il des sanctions prévues pour les responsables de ces erreurs ?

Pour avoir une idée, quelle somme représentent les montants, les dépenses dont on parle ici ?

Concernant l'absorption des fonds structurels et d'investissement européens, le fonds ESI, par les États membres, vous expliquez qu'elle reste plutôt lente, plus lente que prévu. En soi, c'est étonnant de lire cela, puisque les autorités publiques prétendent souvent manquer d'argent pour mener telle ou telle politique. Si je comprends bien ce que vous avez dit ici, la Belgique dort finalement sur un matelas de 1,3 milliard d'euros et ne l'utilise pas, alors qu'il y a énormément de besoins sociaux dans notre pays.

D'après le rapport de la Cour, les États membres n'ont dépensé que 45 % à 80 % de l'argent européen qui leur était attribué à chacun. Quel problème fait qu'il y a si peu de dépenses ? Est-ce le manque de proactivité des responsables politiques des États membres ou les procédures pour dépenser l'argent sont-elles trop compliquées ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – Nous en avons terminé pour le premier tour de questions.

La parole est à Mme Turtelboom.

Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne. – Je vais essayer de répondre à toutes les questions, mais si je n'ai pas les réponses ou si je pense à quelque chose au moment où je sors de la salle, je vous les enverrai.

Premièrement, Monsieur Sahli, concernant les six cas de fraude présumée, c'est très important de dire que nous n'avons pas de mandat pour enquêter les cas de fraude présumée. Cela veut dire que, si l'on voit à un moment donné des taux d'erreurs qui ne sont pas seulement des erreurs, mais que l'on pense que cela mérite plutôt une investigation, on transmet les cas vers l'OLAF. Après, c'est à l'OLAF de décider ce qu'ils font avec. De temps en temps, on voit des cas dans lesquels on décide de ne rien faire ; de temps en temps, il y en a d'autres, mais on les envoie.

On a un accord de *memorandum of understanding* avec OLAF, mais aussi avec EPPO, European Public Prosecutor's Office, pour le faire. On ne connaît pas le contenu des cas. Ce sont des cas où l'on pense que, avec le niveau d'erreur, le taux d'erreurs et le nombre de cas, c'est anormal. Après, c'est à eux de décider quoi faire.

Concernant le Brexit, je ne peux pas dire le montant, parce que l'on n'a pas eu la possibilité de le certifier. On doit attendre un moment, parce que la Cour des comptes vient après ; c'est d'abord la Commission, puis, un ou deux ans après, on peut le vérifier.

Vous avez aussi posé la question sur la diminution concernant la France, ce n'est pas seulement la France qui peut unilatéralement décider de diminuer ses contributions vers la Commission européenne. La Commission prévoit également de nouvelles ressources pour rembourser les NGEU et le RRF, c'est-à-dire les revenus des échanges de quotas d'émissions, les mécanismes d'ajustement aux frontières du carbone, les bénéfices résiduels des multinationales. On doit voir là ce qu'il se passe avec les 15 % de taux de régime fiscal, et aussi la contribution fondée sur les déchets d'emballages en plastique non recyclés. C'est une nouvelle source de recettes introduites en janvier 2021.

On doit voir comment cela va contribuer, et c'est la raison pour laquelle – parce que je pense que c'était vous qui aviez aussi posé une question concernant les dettes – on ne fait pas un examen des dettes de tous les États membres, parce que c'est en fait quelque chose dans le Semestre européen. On a fait à un moment donné – je pense il y a deux ou trois ans –, et je peux vous l'envoyer, un rapport spécial concernant le European Semester, parce cela a beaucoup d'influence, surtout maintenant parce que tout le monde veut dépenser de l'argent pour de justes raisons et pour aider l'économie. Néanmoins, de l'autre côté, on va voir, et je pense que c'était vous qui aviez posé la question, ce que la Commission va faire. Pour nous, ce que la Commission va faire n'est pas clair, mais, à un moment donné, ce qui est clair, c'est que l'on doit seulement regarder les chiffres des dettes tous les États membres et l'on voit une augmentation. Même en 2020, il n'y avait aucun État membre avec un budget en équilibre en Europe.

Je pense qu'elle doit faire à un moment donné quelque chose, mais quoi ? Quelle sera la décision de la Commission ? Je ne sais pas. De temps en temps, si la Commission prend des mesures avec un impact budgétaire, on a une obligation d'écrire une opinion là-dedans. Cependant, à cause du fait que la Commission n'a pas encore pris une décision, on n'a pas encore eu la demande pour écrire une opinion, alors je ne peux pas vous dire quelle est notre position là-dedans, parce que c'est difficile de donner une position sur une proposition qui n'est pas là.

Monsieur Evrard, votre question est une question que l'on entend toujours : comment va-t-on dépenser l'argent ? En fait, si l'on parle du taux d'absorption de tous les fonds et d'un problème dans tous les États membres, pas plus en Belgique – mais la Belgique n'est pas « top top » là-dedans –, tout le monde dit : « comment va-t-on le faire avec les pénuries, avec le problème des matériaux, avec les permis de travail ? ». C'est quelque chose, mais ce n'est pas un problème seulement en Belgique. La seule chose je peux vous dire, c'est que l'on est en contact direct avec la Commission concernant le RRF, parce que la Commission va travailler d'une autre manière. Ils travaillent avec des *milestones and targets*. Cela veut dire que, dans le cadre pluriannuel financier, ils contrôlent chaque règle ; et il y a beaucoup de règles.

Monsieur Dupont, vous avez aussi dit à juste titre : « Pourquoi le taux d'absorption est-il si faible ? » Il y a quelques raisons. Premièrement, dans certains pays – je ne crois pas que ce soit le cas dans notre pays, mais dans certains pays de l'Est –, ils n'ont pas suffisamment d'experts ou d'ingénieurs pour seulement écrire les dossiers pour la Commission ou pour seulement avoir toutes les pièces justificatives à temps pour le contenu du dossier. Je ne crois pas que ce soit le cas en Belgique. Je pense qu'en Belgique c'est plutôt le cas, pour obtenir des permis, d'avoir suffisamment de personnel pour le faire, surtout dans des secteurs en pénurie. C'est la raison pour laquelle, pour RRF, la Commission a commencé avec une manière de travailler complètement différente.

À l'époque, ils faisaient le contrôle pièce par pièce, pièce justificative par pièce. Maintenant, ils vont dire : « On signe un contrat avec les États membres. Dans le contrat, il y a les *milestones* et les *targets*. Ensuite, on donne l'argent à la Belgique, les 5,9 milliards d'euros si les *milestones and targets* sont atteints. Après, c'est un montant, c'est de l'argent de la Belgique ». Ou alors ils disent : « en Belgique, avec notre complexité, la Flandre, la Wallonie, Bruxelles et tout cela, la Commission a une obligation de payer les montants. » Seulement, s'ils voient ensuite qu'il y a des erreurs, ils peuvent demander de rembourser l'argent. Cela veut dire que c'est aussi pour nous une période très intéressante parce que l'on doit aussi adapter notre manière de contrôler.

Je vous donne un exemple. En Belgique et dans d'autres États membres, on va prendre des lois pour atteindre la transition nécessaire, écologique ou digitale. Comment va-t-on faire un audit d'une loi ? On peut dire que c'est voté au Parlement, mais on doit aussi regarder le contenu d'une loi. C'est une tout autre manière de travailler, pas seulement pour nous, mais également pour la Commission.

Je ne suis pas sûre – c'était votre question – que ce sera faisable de dépenser l'argent dans tous les États membres avant fin 2026. Je ne le sais pas. C'est la règle

actuellement. Je ne suis plus dans la politique, j'ai un autre rôle maintenant. Je ne peux donc pas dire ce qu'ils vont faire ; et je ne suis pas Mme Soleil non plus. Si la Belgique – ou un autre pays – a un problème, je ne sais pas ce que la Commission va faire.

Peut-être peuvent-ils dire que ce n'est pas pour 2026, mais pour 2029, parce que c'est une règle qui existe maintenant dans le cadre pluriannuel. On a quand même 1,5 milliard d'euros du cadre pluriannuel précédent, mais cela veut dire que, à N+3, on a quand même jusqu'à fin 2023 pour absorber l'argent. Peut-être vont-ils aussi faire quelque chose comme cela, mais je n'en suis pas sûre. Je ne peux pas le dire parce que ce n'est pas encore clair.

Pour les hauts risques, comment les définit-on ? C'est essentiellement les remboursements de coûts qui consistent pour l'Union européenne à rembourser les coûts éligibles supportés pour des activités admissibles. Il s'agit, par exemple, des projets de recherche, comme je l'ai déjà dit, d'investissements dans le développement régional et rural et de projets d'aide au développement. L'aide au développement, c'est toujours à haut risque, par définition.

Comment prend-on la décision ? C'est à la suite de notre analyse de risques qui est fondée sur les résultats de nos audits précédents. Si l'on voit dans les audits précédents qu'il y a beaucoup d'erreurs, cela devient un secteur à haut risque, et ce, jusqu'au moment où l'on voit que le taux d'erreurs est en train de diminuer.

Monsieur Antoine, pour votre question concernant la solidarité en Belgique, comme je l'ai déjà dit, je ne suis plus en politique alors je ne peux rien dire là-dessus. La seule chose que je peux vous dire c'est que la Commission a négocié, avec les États membres, les *milestones and targets*. Pour eux, c'est fait. Cela veut dire qu'il n'est désormais plus possible pour eux d'adapter les contrats tels qu'ils avaient été conclus avec les États membres.

Premièrement, c'est la Commission qui va faire les calculs sur les ajustements en 2022.

On n'est pas parti du processus législatif, parce qu'à la Cour des comptes on n'est pas dans ce processus. On a déjà commencé à faire huit rapports spéciaux sur le RRF pour voir comment cela fonctionne, comment cela tourne et comment cela avance. On va donner une décharge concernant les fonds de *resilience and recovery*.

Concernant Eurostat, la Cour des comptes vérifie les soldes, mais c'est la Commission, le DG Butch avec Eurostat, qui prépare les soldes. Après, on vérifie si les soldes sont corrects. M. Moscovici est le président la Cour des comptes en France, mais je sais qu'il avait un rôle assez important à jouer.

Concernant votre question, Madame Ryckmans, vous avez raison, le but est de faire la transition. Dans presque tous nos rapports, on peut écrire que les règles sont trop complexes. Je dois aussi vous dire que le secteur de l'agriculture n'est pas à haut risque chez nous. Cela veut dire que les erreurs ne sont pas si élevées, ce n'est pas à haut risque. L'expérience que l'on fait en Belgique donne la possibilité, s'il y a des petites erreurs, de les rectifier. On dit toujours que l'on doit simplifier les règles, mais les règles sont là pour éviter des erreurs. Ce n'est pas pour « emmerder » les gens. C'est pour faciliter.

Concernant les irrégularités, que peut-on faire ? Si je connaissais la réponse à la question. Dans certains secteurs, la Commission doit contrôler davantage, mais le plus important, c'est de simplifier les règles. À un moment donné, on fait des erreurs, pas parce que l'on veut en faire, mais sans intention ; je ne vais pas dire « par hasard ». Si l'on regarde sur l'administration, le taux d'erreur est de presque zéro en Europe : tout est automatisé, il y a beaucoup de contrôles automatisés, ce qui évite les erreurs.

Concernant le taux d'absorption là-dedans, j'ai déjà donné quelques réponses.

Si j'ai d'autres choses, je les enverrai. J'enverrai en tout cas le rapport spécial concernant l'European Semester. Si j'ai d'autres choses importantes concernant les États membres et leur budget, je les enverrai aussi.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Vous dites que, par rapport à cette *deadline* 2026, on ne sait pas exactement ce que la Commission va faire. Par exemple, en termes de mobilité des travailleurs, y a-t-il une réflexion en cours ? Si certains États ne sont pas à même de remplir certains dossiers, c'est peut-être en renforçant les États qui auront besoin d'une main-d'œuvre importante que l'on peut parvenir à honorer les chantiers.

M. le Président. – La parole est à Mme Turtelboom.

Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne. – Nous ne sommes pas au courant jusqu'à maintenant à la Cour des comptes. Il est parfaitement possible que la Commission soit en train de réfléchir. Si je trouve quelque chose, un projet de la commission, je vous le transférerai aussi.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

RAPPORT SPÉCIAL DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX 5G

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne concernant le déploiement des réseaux 5G.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je propose M. Sahli comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne

M. le Président. – La parole est à Mme Turtelboom.

Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne. – Il s'agit du rapport spécial que l'on a publié fin janvier et qui a suscité un vif intérêt en Europe et ailleurs dans le monde. Je pense que vous pouvez aussi vous l'imaginer.

Permettez-moi de commencer par vous expliquer pourquoi nous avons décidé de réaliser cet audit. Je vous exposerai ensuite nos principales constatations ainsi que notre recommandation.

Premièrement, la 5G est la technologie mobile sans fil de la nouvelle génération. Elle offrira des vitesses de transmission des données plus élevées, une latence moins importante et la possibilité de connecter simultanément un nombre plus élevé d'appareils. En raison de ses capacités techniques extraordinaires, comme un très haut débit par seconde, une très grande réactivité et le découpage du réseau en tranche, la 5G crée en même une infrastructure numérique et une plateforme.

Nous nous attendons à ce que la 5G soit beaucoup plus utilisée au quotidien, car elle permettra de connecter des applications intelligentes à des appareils, des outils et des véhicules ; ce qui pourrait révolutionner notre vie de tous les jours dans des domaines comme la mobilité, la santé, l'industrie manufacturière et l'agriculture.

Ce large éventail d'applications et d'usages peut profiter à de nombreux secteurs de l'économie de l'Union européenne. Selon les estimations, la 5G pourrait entraîner une hausse de 1 000 milliards d'euros du PIB de l'Union européenne entre 2021 et 2025 et donner lieu à la création ou à la transformation de quelque 20 millions d'emplois.

Bien évidemment, il faut également tenir compte des aspects liés à la sécurité. Si des pirates venaient à pénétrer un réseau 5G, ils pourraient compromettre ses fonctions essentielles en vue de perturber des services ou de prendre le contrôle d'infrastructures critiques qui revêtent souvent une dimension transfrontalière au sein de l'Union européenne. Selon certaines études, l'impact économique de la cybercriminalité dans le monde pourrait atteindre 5 000 milliards d'euros par an, un montant équivalant à plus de 6 % du PIB mondial en 2020.

Pourquoi a-t-on fait cet audit ? Parce que, premièrement, on a vu, dans notre rapport, la réponse de l'Union européenne à la stratégie d'investissement étatique de la Chine que j'ai présenté ici l'année passée. Cette analyse a notamment mis en évidence deux sujets d'inquiétude, à savoir l'utilisation de matériel 5G chinois dans l'infrastructure critique de l'Union européenne, ainsi que l'absence de concertation entre les États membres en ce qui concerne la sécurité des réseaux 5G.

La deuxième raison est un thème particulièrement important pour l'Union européenne, parce que la sécurité de la 5G aura des répercussions énormes sur la compétitivité et l'autonomie stratégique de l'Union européenne. Il y a aussi un caractère transfrontalier. Par exemple, cela signifie que tout incident de cybersécurité concernant le réseau 5G dans un État membre donné pourrait également concerner d'autres États membres et, in fine, l'ensemble de l'Union européenne.

Qu'avons-nous examiné ? Nous avons examiné si la Commission aidait les États membres à atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de déploiement de leur réseau 5G et à répondre de manière concertée aux préoccupations sur la sécurité de ces réseaux. Nous avons réalisé notre audit entre novembre 2020 et mai 2021, mais, dans la mesure du possible, nous avons également tenu compte d'informations plus récentes. Notre audit a été centré sur la Commission, mais a également porté sur le rôle des autorités nationales et d'autres acteurs.

Qu'avons-nous constaté ? Nous avons réparti nos constatations en deux grands secteurs : l'un sur le déploiement de la 5G, l'autre sur la sécurité de cette technologie.

Premièrement, le déploiement et la qualité. En ce qui concerne le déploiement des réseaux de 5G, nous avons constaté qu'il accusait clairement un retard. Des retards considérables ont également été enregistrés en ce qui concerne la transposition du code des communications européen. Une directive européenne adoptée en

décembre 2018 définit les missions des autorités de régulation nationale et des autres autorités compétences, et fixe les délais d'attribution des bandes de fréquence pionnières pour la 5G. On doit dire qu'en 2016 la Commission et les États membres ont défini trois bandes de fréquence pionnières à utiliser pour les services 5G. À la fin de 2020, ils avaient attribué moins de 40 % de l'ensemble des bandes de fréquence pionnières disponibles.

Si nous examinons la progression vers la réalisation du principal objectif, à savoir parvenir à une couverture 5G ininterrompue dans les zones urbaines à l'horizon 2025, nous pensons que seuls 11 États membres seront en mesure de respecter l'échéance fixée par la Commission. La probabilité que la Belgique atteigne les objectifs est faible maintenant.

Deuxièmement, concernant la qualité du service. La qualité du service pourrait être aussi un souci. La Commission n'a pas défini le niveau de qualité de service attendu des réseaux 5G dans l'Union européenne, préférant accorder la priorité au niveau des déploiements possibles. Il s'agit là d'un point important, car s'il n'existe pas de cahier des charges uniforme pour la qualité de la 5G en Europe, les services liés à cette technologie pourraient différer d'un État membre à un autre. Le débit et la latence sont deux aspects essentiels de la performance des services utilisant la 5G. Par exemple, les solutions de chirurgie à distance ou d'automatisation industrielle fondées sur la 5G nécessitent un très haut débit et une faible latence. Toutefois, seulement deux États membres ont pris ce haut débit et cette faible latence en considération : l'Allemagne et la Grèce. Seulement deux. Ce n'est évidemment pas suffisant.

Qu'a-t-on aussi constaté ? La Commission a fait preuve d'engagement et a apporté un soutien important aux États membres, mais, en disant cela, pour les États membres, la sécurité reste une compétence principalement pour ceux-ci. Ils ne sont alors pas très favorables. Ils trouvent aussi que la sécurité doit rester principalement une compétence des États membres, mais, en disant cela, le Conseil européen a demandé à la Commission de formuler une recommandation relative à une approche concertée, ce qui est très important.

La Commission est fière, à juste titre, de la boîte à outils de l'Union européenne et du fait que le cadre a été mis en place très rapidement. Nous avons décelé un autre problème : la boîte à outils n'impose pas de contrainte. À titre d'exemple, les critères de classification des équipementiers 5G dans la catégorie à haut risque ne sont pas suffisamment clairs et peuvent donner lieu à des décisions opposées de la part des États membres. Nous devons remédier à cette divergence entre les États membres dans les années à venir.

Concernant la protection des données, la Commission a également réagi avec attention aux inquiétudes soulevées par la protection des données, parce que l'on a des équipementiers établis dans des pays de l'Union européenne qui ont d'autres normes et exigences légales, en comparaison avec l'Union européenne. Comme vous pouvez le voir ici, six des huit principaux équipementiers, dont Huawei et Samsung, sont établis en dehors de l'Union européenne. Les législations des pays tiers sont parfois très éloignées des normes de l'Union, par exemple en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel.

La Commission a donné un début de réponse à ces préoccupations en établissant que « toute entreprise qui fournit des services aux citoyens européens doit respecter les règles et les valeurs de l'Union européenne ». Surtout, elle a engagé le dialogue avec plusieurs pays en vue de garantir un niveau élevé de protection de la confidentialité des données à titre personnel.

Nous avons aussi constaté que plusieurs experts nous ont confié que les informations concernant la mise en œuvre de la boîte à outils par les États membres n'étaient pas suffisantes. La Commission affirme qu'elle rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la boîte à outils pour la sécurité dans le cadre du groupe de coopération SRI lors des discussions bilatérales avec les États membres. Toutefois, ce rapport ne comporte pas, selon nous, d'ensemble commun d'indicateurs de performance clés. Il ne présente pas non plus une série d'informations détaillées précisant comment les préoccupations relatives à la sécurité des réseaux 5G sont abordées en permettant des comparaisons entre les États membres.

Par ailleurs, peu d'informations sont rendues publiques sur l'approche adoptée par les États membres. Ce qui nous inquiète, c'est que les informations disponibles sont généralement incomplètes ou contradictoires. Dans ce contexte de faible visibilité, nous avons constaté que, comme les autorités nationales disposent d'une large marge d'appréciation lorsqu'elles mettent en œuvre des mesures clés pour garantir la sécurité des réseaux 5G, les États membres ont suivi des approches divergentes en ce qui concerne l'utilisation d'équipements provenant des fournisseurs spécifiques ou la portée des restrictions imposées aux équipementiers à haut risque.

Vous voyez ici les exemples de tous les pays. On a expliqué, sur ce *slide*, les différentes mesures que les États membres ont prises.

On a aussi dit qu'une autre question épineuse, qui reste pour l'instant au stade de l'hypothèse, concerne les coûts de remplacement. On peut voir sur la diapositive que presque la moitié des fournisseurs sont des fournisseurs de pays tiers. Cela veut dire que, si un pays ne veut pas travailler avec un fournisseur d'un pays tiers et qu'il veut remplacer tous ses équipements, cela fait-il l'objet d'aides d'État ou pas ? Cela fait une grande

différence pour le budget de ces États membres. C'est important parce que toute décision de restriction, aussi souhaitable soit-elle dans un scénario donné, pourrait s'avérer relativement coûteuse pour ces États membres.

Pour vous donner un exemple, presque 64 % de la population totale utilise des réseaux de télécommunication basés sur des équipements 4G provenant de fournisseurs chinois. C'est donc très important.

Pour conclure, nos recommandations sont les suivantes :

- le déploiement doit être homogène et rapide ;
- on a besoin d'une approche encore plus concertée en matière de sécurité des réseaux ;
- on a besoin d'un suivi des approches adoptées par les États membres à l'égard de la sécurité des réseaux 5G et évaluer l'incidence des divergences sur le fonctionnement efficace du marché unique.

C'est la raison pour laquelle on a fait ce rapport sur la 5G. Ce n'est pas seulement pour la 5G elle-même, c'est surtout pour le fait que, après le *internet of things*, cela va donner beaucoup de possibilités dans l'économie. On doit protéger notre marché unique en Europe.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je vous remercie pour vos explications.

Quelques points pour nous. Comme vous le dites, le développement de la 5G est lent en Europe, mais on trouve cela normal, car une partie de la population n'est absolument pas convaincue des avantages de la 5G. Les gens s'interrogent encore sur les effets de la 5G en termes de santé. Nous-mêmes, nous nous interrogeons là-dessus.

Il y a quelques mois à peine, le Parlement wallon a organisé des auditions autour de la 5G, avec toute une série d'experts dans tous les domaines : médical, économique et autres. Ce que l'on pourrait en sortir, c'est que tout le monde n'est pas harmonisé sur les conclusions en termes de dangers de la 5G, notamment en termes de biodiversité ou de santé. Par exemple, on a très peu de recul sur les effets sur les insectes à plus ou moins long terme et à plus ou moins haute fréquence, sur les premières couches de l'épiderme des humains, notamment dans les bandes élevées.

Vous partez plutôt du principe qu'il faut que le réseau de 5G doit soutenir la croissance et la compétitivité. On doit aussi penser que cela doit protéger les gens et veiller à protéger les gens. Pour nous, la santé doit passer avant tout. Dans cette matière, le principe de précaution doit prévaloir. On a très peu de recul sur la 5G, on doit y aller avec précaution.

Sur l'efficience même de la 5G, je sais que la technologie est plus efficiente en termes de consommation électrique, par exemple.

Un professeur a expliqué lors des auditions que la 5G est un type de technologie qui va impliquer un effet rebond assez automatique. C'est notamment le cas pour les vidéos. À l'heure actuelle, le flux vidéo représente l'essentiel des échanges sur internet. Quatre-vingts pour cent des flux sur internet sont de la vidéo, que ce soit Netflix, YouTube ou d'autres grandes plateformes vidéo, ce sont des flux qui s'adaptent automatiquement à la qualité de la bande passante.

Si l'on passe d'une technologie 3G à une technologie 5G, elle va augmenter le nombre de datas qui vont être transférés. Pour une vidéo qui, hier, utilisait 1 giga en 640 pixels sur notre téléphone, dès qu'elle va passer dans un réseau 5G, elle va automatiquement passer à 8 ou 10 gigas en 4K, parce que c'est un effet rebond automatique de la vidéo, qui s'adapte à la puissance et à la qualité de la bande passante.

Certes, on aura de belles vidéos sur nos petits écrans de smartphones, mais cela vaut-il la peine de prendre les risques actuels liés à la 5G ?

Le plus grand défi actuel n'est pas d'avoir de belles vidéos sur son smartphone, mais c'est le changement climatique.

Vous écrivez que sur l'ensemble de l'Union européenne, d'ici 2025, c'est 400 milliards qui vont être investis dans la 5G. Nous nous posons quand même la question de la priorité de l'Union européenne là-dessus.

Le déploiement de la 5G va aller de pair avec plus d'antennes, parce que plus la fréquence est élevée, plus il faudra d'antennes. C'est un principe simple : fréquence élevée, portée diminuée et donc augmentation d'antennes. On va donc multiplier les antennes. Qui dit antennes dit métaux précieux. Nous pensons que l'on devrait d'abord investir dans de bons réseaux câblés, comme le développement de la fibre. En Belgique, nous sommes encore très en retard dans le développement de la fibre ; la fibre, c'est du verre, un métal beaucoup moins précieux et moins rare que ceux nécessaires aux antennes.

Ensuite, on n'est pas contre le développement de réseaux 5G localisés dans les zones industrielles ou les zones de soins de santé, les hôpitaux, puisque les buts de la 5G sont l'automatisation, la chirurgie à distance et ce genre de choses. La 5G, en l'état, on a plutôt l'impression qu'elle va considérablement augmenter l'empreinte carbone de l'Union européenne.

Cette technologie ne signifie pas la fin de la 4G, de la 3G, de l'EDGE, et cetera. C'est une antenne supplémentaire que l'on va ajouter aux technologies actuelles. Quand on est passé à la 4G, on n'a pas supprimé les antennes 3G. Tout le monde n'est pas en 5G du jour au lendemain.

Nous pensons que l'accès à la 5G sur l'ensemble du territoire n'est pas nécessaire pour l'instant. Par contre, on devrait renforcer le réseau de fibre, le wifi gratuit dans les villes avec des réseaux 5G limités dans des zones industrielles ou des zones de soins de santé.

On pourrait déployer la 5G via la fibre en amenant le réseau via la fibre avec des antennes limitées. Cela permettrait un déploiement de la 5G localisé, mais avec un impact plus léger sur l'environnement qui limiterait aussi géographiquement les problématiques, parce que l'on ne sait pas ce qu'il va se passer au niveau de la biodiversité sur les abeilles, et cetera. On sait qu'elles sont sensibles aux ondes. Donc, avec peu d'antennes que l'on mettrait en circulation et qui auraient des conséquences plus faibles, avec moins d'utilisation d'électricité, de métaux rares, et cetera.

Nous ne sommes pas d'accord avec ce rapport qui n'a pas l'air de prendre en compte tous ces impacts en termes environnementaux, de santé, de biodiversité, d'alternatives comme le déploiement de la fibre, et cetera.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Madame Turtelboom, je vous remercie pour votre exposé.

J'ai envie de dire que le but est clair, c'est d'assurer le déploiement de la 5G en Wallonie tout en restant, comme vient de le développer mon collègue, vigilant aux aspects de santé et d'environnement.

D'ailleurs, dans la Déclaration de politique régionale votée par notre honorable assemblée, en ne regardant que l'introduction du chapitre, il est indiqué que « le déploiement de la cinquième génération de standard pour la téléphonie mobile 5G ne peut se réaliser sans prendre les précautions qui s'imposent. » On relève les précautions concernant l'environnement, la santé publique, l'efficacité économique, la sécurisation des données ou encore la constitution de groupes d'experts.

Comment la Cour des comptes a-t-elle pris en compte ces aspects de santé et d'environnement lié à la 5G ? Ces aspects ont-ils fait l'objet d'une attention particulière dans votre rapport ?

Vous l'avez rappelé tout à l'heure en faisant référence à l'étude récente de la Commission, vous avez indiqué que seuls 11 États membres de l'Union pouvaient parvenir à une couverture 5G ininterrompue dans les zones urbaines essentiellement. Vous avez dit que la probabilité pour la Belgique d'atteindre ces objectifs-là est faible.

Quelles sont les raisons qui expliquent que la Commission européenne considère la probabilité faible en ce qui concerne la Belgique ?

Sur quoi vous basez-vous pour dire que la probabilité que la Belgique atteigne ces objectifs est faible ? Je n'arrivais pas à identifier cela dans le rapport.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Madame Turtelboom, pour votre présentation.

Dès l'entame, on peut constater que votre rapport s'est concentré sur les enjeux de sécurité, le rapport le mentionne explicitement. Vous n'avez pas abordé les questions de santé ou d'environnement. Ceci est très questionnant pour nous.

On ne va pas refaire le débat sur le déploiement de la 5G en Wallonie, mais bien centrer nos questionnements sur votre rapport. Je voudrais pointer quelques questions.

Je comprends qu'un État membre va définir ses propres règles de sécurité. Vous le rappelez, cela fait presque partie d'une stratégie de protection du territoire et de la sécurité intérieure. Envisagez-vous ou voyez-vous des évolutions possibles pour aller vers quelque chose de plus concerté et que les États membres délèguent ou concertent au niveau de l'Union européenne pour avoir une stratégie plus concertée ? On le sait aussi, le risque est que, si un État membre voit les problèmes de sécurité importants et met par exemple des barrières à l'entrée, ou des choix de ses équipementiers… On a vu les risques.

C'est la raison pour laquelle votre rapport a fait autant de bruit et a amené tellement d'attention sur les risques par rapport aux équipementiers chinois. Cela rejoint les enjeux que nous avons identifiés encore récemment en Belgique sur les caméras de sécurité ou les caméras de surveillance qui sont liées à des équipementiers chinois et qui posent des questions de sécurité intérieure. Mon collègue, M. Cogolati, avait soulevé cela notamment auprès de la ministre de la Défense et de la ministre de l'Intérieur. Ce sont des questions très importantes.

Selon la manière ou la réaction de certains États au sein de l'Union européenne, certains États pourraient être tout à fait favorables et ne poser aucun problème à l'arrivée de ces équipementiers chinois et créer finalement des risques de sécurité pour ses voisins ou ses congénères au sein de l'Union européenne.

Cette coordination entre les États membres s'impose donc d'une certaine manière. En même temps, on peut comprendre qu'il sera difficile de trouver un terrain

d'entente sur ce point. Je voudrais avoir votre point de vue sur la faisabilité d'une telle coordination.

Le rapport pointe aussi le fait que la Commission a fixé des objectifs peu clairs, comme le fait de couvrir une grande ville d'ici 2022 avec la 5G, sans définir ce que c'est une grande ville ni ce que veut dire une couverture. Les résultats sont donc assez disparates en fonction des États membres.

Je voulais donc vous demander de recommander à la Commission d'être plus claire, d'avoir des objectifs plus définis, d'avoir des ambitions clarifiées et qui ne prennent pas seulement en considération les objectifs économiques, mais aussi, dans ce cas, l'ensemble des enjeux que représente le déploiement de la 5G, y compris la fracture numérique entre les citoyens. Évidemment, il y a le creusement de fracture numérique qui existe entre les différents États membres.

Enfin, je ne sais pas si vous pouvez nous informer sur le mécanisme de transposition. Vous avez fait état d'un certain nombre de pays qui ont déjà transposé. Savez-vous où en est la transposition en droit belge et éventuellement qui la gère au niveau de notre pays ?

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Vous avez évoqué notamment que la 5G devait être installée de manière ininterrompue dans certaines zones urbaines et que ce processus avait pris énormément de retard. Vous avez cité des chiffres où l'on voit que, en fonction des pays ou des régions, on est très bas. On voit notamment avec la 4G que les opérateurs ont naturellement tendance à investir dans la technologie là où la densité de population est la plus forte.

Tout l'intérêt d'une technologie comme la 5G, au-delà des avantages que vous avez évoqués, c'est aussi, d'une certaine manière, de pouvoir travailler et concevoir l'économie de manière différente. On a vu avec la crise covid que le télétravail est devenu une réalité pour nombre de nos concitoyens.

La 5G doit être aussi un outil important, notamment pour les zones plus rurales, et permettre, que ce soit en médecine ou dans tous les domaines que vous avez évoqués, à chacun de pratiquer de manière équitable et d'avoir un accès équitable par rapport à la technologie.

Avez-vous des recommandations à formuler à l'endroit de la Commission européenne pour être attentifs à ne pas créer une distorsion entre les pôles urbains, les métropoles et les zones plus rurales ?

Par ailleurs, au niveau européen, on voit que les sensibilités par rapport à cette 5G sont assez différentes. Certains disent : « mieux vaut rester à la traîne, principe de précaution et autre » et l'on a d'autres pays qui sont plus en avance. Ne craint-on pas, justement, à travers la technologie, des délocalisations possibles au-delà de la sensibilité par rapport à la technologie, mais aussi par rapport certains coûts de main-d'œuvre éventuels qui feraient en sorte que, avec une technologie à haut débit, on puisse installer ou délocaliser toute une série de secteurs dans des régions qui seront soit mieux équipées, soit plus attractives sur le plan des charges notamment qui pèsent sur le travail ?

M. le Président. – Le tour de questions est terminé.

La parole est à Mme Turtelboom.

Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne. – Je vais commencer avec les questions de M. Dupont. Au moment où l'on a commencé avec le rapport sur la 5G – c'est aussi une réponse à la question ou la remarque de Mme Ryckmans –, on sait que ce n'est pas seulement la 5G, la sécurité qui est importante, mais c'est aussi ce que cela peut donner à l'économie, ce que cela peut donner, ou quel est l'impact sur la santé, quel est l'impact sur l'environnement, quel est l'impact sur l'énergie dont en a besoin. Parce que l'on oublie tout le temps que la digitalisation coûte aussi beaucoup d'énergie. C'est une question de ressources, pour nous. On a dû décider à un moment donné de ce que va être notre *scope*, où l'on va se concentrer parce que l'on ne peut pas tout faire.

Honnêtement, c'était quand même un long débat, parce que dans d'autres rapports, on sait immédiatement ce que l'on va faire. Ici, on a dit : « oui, mais en fait, l'environnement est important, la santé est importante, la sécurité est importante ». Finalement, on a décidé pour la sécurité. Honnêtement, je pourrais aussi faire exactement la même chose concernant la sécurité ou l'impact sur l'environnement, mais ce n'est pas dans notre *scope*. Toutes les remarques et les questions que l'on a, c'est bon qu'il y ait beaucoup des débats là-dedans parce que c'est quelque chose qui concerne la population et les citoyens.

En disant cela, je suis tout à fait d'accord avec toutes les remarques que vous avez faites – aussi M. Evrard – concernant les régions plus rurales. C'est la raison pour laquelle j'ai aussi dit que, pour nous, le *single market*, le marché unique, c'est très important en Europe. Mais si l'on a à un moment donné seulement la 5G dans les grandes villes et pas dans les régions rurales, à quoi cela sert-il ? Cela peut donner un désavantage.

Pourquoi puis-je dire que cela me concerne quand même beaucoup ? C'est parce que – et je vais l'envoyer, Monsieur le Président – on a écrit en 2018 un rapport concernant le haut débit dans les États membres de l'Union européenne. Le titre était : « Malgré certaines avancées, les objectifs de la stratégie Europe 2020 ne seront pas tous atteints ». Ici, pour la 5G, la Commission a clairement dit : « En 2025, la 5G doit être là dans toutes les grandes villes, et en 2030, partout en Europe. » On pense que c'est un objectif trop ambitieux.

C'était les résultats de notre rapport, mais je trouve que c'est quand même important qu'il y ait un but assez clair. C'est normal que l'on commence à un moment donné dans les régions plus denses, mais ce n'est pas normal que cela reste comme cela. On a vu dans le rapport concernant le haut débit qu'il y a quand même beaucoup des régions en Europe où, même aujourd'hui, les gens n'ont pas suffisamment accès à internet, pas seulement la 4G, la 5G, mais l'internet de base.

Il y a des ambitions assez claires de la Commission où l'on dit, dans notre rapport, que cela va déjà être dur d'atteindre les objectifs de 2025. Si l'on n'atteint pas le but de 2025, je pense ce que ce sera très difficile pour 2030.

Je suis tout à fait d'accord aussi avec les remarques de M. Sahli concernant la sécurité des données. On l'a écrit aussi dans notre rapport. Si 64 % des citoyens en Europe maintenant utilisent des équipements chinois, je ne peux pas dire que, eux, par définition, vont voler nos données. Je veux seulement dire que leurs règles sont autres que les nôtres. On a clairement dit aussi dans notre rapport que la Commission s'en rend compte et qu'ils font des efforts.

J'ai déjà pensé que l'on doit faire un rapport sur comment on traite les données personnelles et privées des personnes, parce que, de plus en plus, surtout avec le covid-19 et avec le télétravail, on fait les choses via internet.

Monsieur le Président, certaines remarques étaient plutôt concernant la santé et l'environnement. Ce sont des remarques où je ne peux pas donner une réponse parce que ce n'était pas dans notre rapport actuel. Je ne peux cependant pas exclure que, à un moment donné, on va faire un rapport là-dessus. J'ai toujours des remarques ou des idées quand je sors d'une session dans un Parlement.

M. le Président. – Je me tourne vers l'assemblée. Je ne vois pas de demande de M. Dupont, de Mme Ryckmans, de M. Sahli ou de M. Evrard.

Il me revient de vous remercier très chaleureusement pour votre présence et de me réjouir de vous revoir l'année prochaine.

Je vous remercie pour vos informations qui nous sont d'une très grande utilité. Il est très important que la Cour des comptes européenne puisse avoir un dialogue direct avec les parlements régionaux.

Comme vous le savez peut-être, je suis devenu le président des parlements à pouvoir législatif. Que l'Europe s'intéresse aux parlements régionaux est quelque chose, pour moi, de très important.

Je vous remercie beaucoup et vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je vous rappelle que, à l'occasion de notre prochaine réunion, à savoir le 10 mars, nous procéderons à l'audition de M. Sénémaud, Ambassadeur de la République française près le Royaume de Belgique, relativement aux priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne ainsi que de la réforme du Semestre européen, dont nous avons parlé dans nos échanges, dans le contexte de la Facilité pour la reprise et la résilience.

Si vous souhaitez que d'autres thématiques – pour m'éviter de devoir faire des remarques – soient posées spécifiquement à M. l'Ambassadeur, je vous saurais gré de me le faire savoir assez rapidement.

S'il n'y a pas d'autres observations, je lève la séance et vous souhaite également une bonne fin d'après-midi.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures 54 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Jori Dupont, PTB
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Claude Marcourt, Président
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Annemie Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne

ABRÉVIATIONS COURANTES

3G	troisième génération des standards pour la téléphonie mobile
4G	quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile
5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
CO_2	dioxyde de carbone
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
EDGE	Enhanced Date Rates for GSM Evolution (Débits de données améliorés pour l'évolution du GSM)
EPPO	European Public Prosecutor's Office (Parquet européen/Bureau du procureur général européen)
ESI	European Structural and Investment (Fonds structurels et d'investissement européens)
Eurojust	Agence de l'Union européenne pour la coopération en matière de justice pénale
Europol	Office européen de police
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
ICN	Institut des comptes nationaux
NGEU	NextGenerationEU (Plan de relance européen de 2020)
OLAF	Office européen de lutte antifraude
OPW	Office des produits wallons
PIB	produit intérieur brut
PPP	partenariat public-privé
RAL	reste à liquider
RRF	Rapid Response Facility (Fonds d'intervention d'urgence)
SRI	Service régional d'incendie
TVA	taxe sur la valeur ajoutée